

**COMPTE RENDU**  
**Séance du Conseil Municipal de Gourgé**

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 octobre 2024 à 20 h à la Mairie de GOURGÉ, sous la présidence de Monsieur FEUFEU David, Maire de la Commune.

**Etaient présents** : FEUFEU David, GIRARD Jean-Luc, RIBETTE Aurélien, MÉTAIS Jacques, BRAUD Catherine, DUTERTRE Manon, LAMARCHE Catherine, MILLÉRIOUX Damien, NAULEAU Daniel et AUBRUN Thomas.

**Etaient absents excusés** : BOUDIER Mickaël, GAULT Isabelle

**Secrétaire de séance** : LAMARCHE Catherine

----

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion.

-----

**Mouvements pendant la séance** : M. MILLÉRIOUX Damien arrive à 20h17 lors du point 4.

**1- Comptabilité : décisions modificatives : régularisation crédits Commune et Restaurant**

1.1 Pour Rappel une délibération a été prise le 07 février 2024 pour l'Admission non-valeur de la créance de 3 249.56 € de M COLLARD Bruno, ancien locataire du restaurant La Marmite en 2011. (loyers impayés)

Cette créance a été inscrite au budget 2024 de la Commune et doit être transférée dans le budget Marmite afin de pouvoir l'imputer, une décision modificative doit être effectuée, comme suit :

**BUDGET COMMUNE DEPENSES**

**CREDITS A OUVRIR**

<b>Compte 65821</b>	<b>Déficit budgets annexes</b>	<b>+ 3 250.00 €</b>
---------------------	--------------------------------	---------------------

**CREDITS A REDUIRE**

6541	Créances admises non-valeur	- 3 250.00 €
------	-----------------------------	--------------

**BUDGET MARMITE**

**DEPENSES**

6541	Créances admises non-valeur	3 250.00 €

**RECETTES**

<b>75822</b>	<b>Prise en charge déficit</b>	<b>3 250.00 €</b>

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les décisions modificatives à savoir pour le budget commun pour la somme de 3 250.00 € : la réduction de crédit au compte 6541, l'ouverture de crédit au compte 6541 ; pour le budget Marmite de créditer de 3 250.00 € en DÉPENSES au compte 6541 et en RECETTES au compte 75822.

**1.2** en date du 23 juillet dernier, la trésorerie d'Airvault signale qu'en 2022 deux titres ont été émis, l'un au nom du SMEG et l'autre au nom de la Communauté de Communes en doublon pour 19.36 €, lors de leur transfert de compétences assainissement. Pour régulariser il faut émettre un mandat au compte 673 et prévoir les crédits nécessaires au chapitre 67, comme suit :

#### BUDGET COMMUNE DEPENSES

##### CREDITS A OUVRIR

Compte 673	Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 20.00 €
------------	---	-----------

##### CREDITS A REDUIRE

Compte 6135	Location mobilière	- 20.00 €
-------------	--------------------	-----------

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter de réduire le compte 6135 pour la somme de 20.00€ et de créditer le compte 673 de cette somme.**

### **2- Admission en non-valeur des créances irrécouvrables**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants,

Monsieur le Trésorier de Saint Maixent a informé la commune que des créances sont irrécouvrables, cela concerne l'admission en non-valeur de titres de recettes pour un montant global de 38.99 € (arrêté à la date du 23 juillet 2024) au nom des redevables suivants :

2.74 € cantine  
10.96 € cantine  
11.59 € téléphone  
13.70 € cantine

Ces montants concernant l'exercice 2022 sont inférieurs au seuil de poursuite fixé à 15 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'admettre en non-valeur la somme de 38,99 € selon l'État transmis et arrêté à la date du 23 juillet 2024.

### **3 – Suppression du poste d'Adjoint Technique suite à la démission de l'agent de restauration après l'avis du CDG79**

Monsieur Le Maire expose que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complets et non complets nécessaires au fonctionnement des services. Dans le même ordre d'idées, il revient au Conseil municipal de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

A cet égard, compte tenu de la démission d'un agent à la date du 06 juillet 2024, il convient de supprimer l'emploi d'Adjoint Technique Territorial pour le poste d'agent de restauration annualisé concernant le temps scolaire.

Cette suppression a été soumise à l'avis préalable du Comité social territorial. Ce dernier s'est prononcé de manière défavorable dans sa séance du 3 septembre 2024, en raison des heures du poste qui ne sont pas compensé entièrement par les deux autres agents déjà en place, soit une perte de 2.39 heures de service public.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de procéder à la suppression ce poste annualisé et de modifier, en conséquence, le tableau des effectifs

#### **4- Avis concernant l'extension de l'unité de méthanisation à Saint-Varent présenté par la SAS CAPTER MÉTHANISATION**

M. le Maire signale au Conseil qu'une consultation du public relative au projet, présenté par la SAS CAPTER MÉTHANISATION, concernant l'extension d'une unité de méthanisation située dans la zone d'activité de Riblaire à Saint-Varent a eu lieu du 3 septembre 2024 au 4 octobre 2024.

A l'issu de cette enquête les mairies concernées sont appelées à donner leur avis.

M. AUBRUN prend la parole pour donner certaines explications sur la méthanisation, puis après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité de 's'abstenir et donc de ne pas donner d'avis sur ce projet.

#### **5- Projet acquisition du bâtiment communal de la Gare**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande, reçue par courriel, d'une personne qui souhaite acquérir le bâtiment communal situé près de l'ancienne gare cadastré ZI 63.

Cette parcelle a une contenance de 471 m2.

Une estimation a déjà été réalisée par les Services du Domaine en 2022.

Après discussion le Conseil Municipal déclare être d'accord pour cette vente mais décide de remettre ce point à l'ordre du jour lors d'un prochain Conseil, l'estimation réalisée par les Domaines ayant plus de 18 mois, elle n'est donc plus valide.

#### **6- CCPG : Rapport d'activité 2023 – Rapport annuel Prévention et Gestion des déchets 2023 – CCPG Modification des statuts 2025**

##### **6.1- CCPG : Rapport d'activité 2023 :**

Le rapport d'activité de l'année 2023 de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine a été transmis par mail aux membres du conseil Municipal pour qu'ils puissent en prendre connaissance avant le Conseil.

M. le maire propose au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport d'activité de l'année 2023 de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine et de prendre acte de la transmission de ce rapport par le Président au Maire de chaque Commune membres de la Communauté de Communes.

Après délibération, le Conseil Municipal avec 9 voix pour et une abstention :

- Prend acte du rapport d'activités de l'année 2023 de la CCPG
- Prend acte de la transmission du rapport par le Président au Maire de chaque commune membre de communauté de Communes

## **6.2- Approbation du rapport annuel 2023 sur les prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers de la CCPG :**

Le rapport annuel 2023 sur les prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers de la CCPG a été transmis par mail aux membres du conseil Municipal pour qu'ils puissent en prendre connaissance avant le Conseil.

Mme DUTERTRE s'interroge sur la nécessité d'un passage tous les 15 jours pour la poubelle des ordures ménagères car avec le tri elle est très peu remplie.

Il est toutefois évoqué les odeurs qui risqueraient de s'en dégager en été si le passage était plus espacé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 9 voix pour et 1 abstention, émet un avis favorable concernant le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

## **6.3 – CCPG : Modification des statuts 2025 :**

Le projet de modification des statuts de la CCPG a été transmis par mail aux membres Conseil Municipal pour qu'ils puissent en prendre connaissance avant le Conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les modifications apportées aux statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine telles que décrites ci-dessus pour une application au 1er janvier 2025,

- d'approuver le projet de statuts ci-annexé,

- d'approuver, en conséquence, la restitution ou le transfert des biens meubles et immeubles découlant de ces modifications statutaires aux communes de La Peyratte et de Ménigoute, conformément aux dispositions de l'article L.5211-25-1 du Code général des collectivités territoriales, dans les conditions développées ci-avant,

- d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **7- Projet d'aliénation d'un chemin rural en vue d'une proposition d'achat**

Monsieur le Maire avait présenté le 15 novembre 2023, au Conseil Municipal, la demande, reçue par courriel, d'un administré souhaitant acquérir un chemin communal cadastré ZC 174, situé à "Les Parranches", vers l'Auduzière.

Ce chemin sert d'accès essentiellement à la parcelle ZC 175 dont il est propriétaire et il est propriétaire et exploitant de toutes les autres parcelles à proximité.

Cette parcelle a une contenance de 1080 m<sup>2</sup>

Lors d'une délibération du 30 avril 2015 il avait été fixé le prix de vente d'un chemin à 0.35 € le m<sup>2</sup> ou 3 500 € l'hectare, les frais de notaires étant à la charge de l'acquéreur

Après délibération, le Conseil Municipal avait décidé à l'unanimité d'accepter la vente de ce chemin communal au prix de 0,35 € du mètre<sup>2</sup> soit un total de 378 €.

Cependant il faut procéder à une enquête publique pour le déclassement de ce chemin rural et prendre une nouvelle délibération dans ce sens.

Le futur acquéreur s'engage à prendre en charge tous les frais engagés par cette procédure y compris les frais de Commissaire enquêteur.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'accepter le projet d'aliénation du chemin rural

De procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce chemin,

D'autoriser M le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

## 8- Devis divers

### 8.1- Devis pour la scène de la salle Multiculturelle

Plusieurs devis sont présentés pour le choix d'une scène dans la salle multiculturelle :

- SBS : 7 223.03 € T.T.C
- SEREM : 7 480.61 € T.T.C
- SONOLIVE 10 358.40 € T.T.C
- FRANCE COLLECTIVITÉ 10 366.80 € T.T.C

Le choix s'est porté sur le devis de FRANCE COLLECTIVITÉ qui présente les caractéristiques requises, à savoir être modulable, facilement montable et démontable, avec un escalier, un tablier pour cacher la structure, des patins de protection et des chariots de rangement.

Après délibération, le Conseil, décide à l'unanimité, d'accepter le devis de FRANCE COLLECTIVITÉ pour un montant de 10 366.80 € T.T.C.

### 8.2 - Devis de 3 portes pour la cantine

Plusieurs devis sont présentés pour le changement de 3 portes de la cantine :

- SARL JOUNEAU : 14 560.80 € T.T.C
- SARL LAMARCHE : 14 292.00 € T.T.C
- MENUISERIE BODIN 13 801.64 € T.T.C
- SARL TREMONT MENUISERIE 12 463.80 € T.T.C

Après délibération, le Conseil, décide à l'unanimité, d'accepter le devis de la SARL TREMONT MENUISERIE pour un montant de 12 463.80 € T.T.C.

## 9- Infos diverses

### - Frigo bar :

OUEST OCCASION a proposé un devis de 1 668 € pour un frigo derrière le bar, devis accepté par la commission en charge du dossier.

### - Bulletin Municipal :

La société TTI Services qui avait déjà réalisé le bulletin municipal l'année dernière a transmis un devis pour le même montant de 2 430.16 € avec la maquette à 600 €.

Le devis a été accepté par la commission en charge du dossier.

- **Eclairage du stade** : un devis a été demandé pour la mise en conformité de l'éclairage du stade qui s'élèverait à 34 729 € HT. La commune pourrait bénéficier d'une aide de 70 % du SIEDS.

M. AUBRUN interroge sur la pertinence de dépenser une telle somme et des aides publiques pour un stade qui est très peu utilisé et il se pose aussi la question de son usage dans les années à venir.

- **Stade** : Il est posé la question du stabilisé et de son entretien : Pour l'instant il continuera à être tondu.

- **Commission Association** : Une arrivée du Tour des Deux-Sèvres serait prévue à GOURGÉ, le 13 juillet 2025, La Communauté de Communes Parthenay-Gâtine prendrait en charge la moitié du coût qui est de 8 000 € ; pour finir cette journée le feu d'artifice serait tiré le soir.

- **Projets Agrivoltaïques** : Plusieurs projets sont en études dans les environs en plus de ceux déjà en cours sur notre commune :
    - Lageon - Louin – Gourgé : 46 ha dont 15 en panneaux photovoltaïques
    - La Peyratte : un projet de 21 ha  
un projet de 7 ha
- Il se pose la question de savoir à qui profitera cette production et aux vues des nombreuses demandes, de ce qu'il sera fait de cette électricité car les postes de collectes prévus n'auront pas la capacité de toute la recueillir.

#### **10- Questions diverses**

- Le 31 octobre aura lieu la visite du sénat avec les Conseillers Municipaux, les présidents d'association, les bénévoles de la bibliothèque et des membres de la commune de Louin.
- Le 20 octobre aura lieu "Soutien-Gourge" pour octobre rose, une marche organisée par l'association La Dynamique.

## **Fin du Conseil Municipal à 21 heures 30**

### **Rappel des délibérations du 10 juillet 2024**

1. **Comptabilité : décisions modificatives : régularisation crédits Commune et Restaurant**
2. **Admission en non-valeur des créances irrécouvrables**
3. **Suppression du poste d'Adjoint Technique suite à la démission de l'agent de restauration après l'avis du CDG79**
4. **Avis concernant l'extension de l'unité de méthanisation à Saint-Varent présenté par la SAS CAPTER MÉTHANISATION**
5. **Projet acquisition du bâtiment communal de la Gare**
6. **CCPG : Rapport d'activité 2023 – Rapport annuel Prévention et Gestion des déchets 2023 – CCPG Modification des statuts 2025**
7. **Projet d'aliénation d'un chemin rural en vue d'une proposition d'achat**
8. **Devis divers.**
9. **Infos diverses**
10. **Questions diverses**

## CONSEILLERS MUNICIPAUX

FEUFEU David	GIRARD Jean-Luc	RIBETTE Aurélien	METAIS Jacques
AUBRUN Thomas	NAULEAU Daniel	BOUDIER Mickaël Absent	BRAUD Catherine
DUTERTRE Manon	GAULT Isabelle Absente	LAMARCHE Catherine	MILLÉRIOUX Damien